


**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2017**

<u>Date de convocation :</u>	L'an deux mille dix-sept le 23 septembre à 9 heures 00.
16/09/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire.
<u>Date d'affichage de la convocation :</u>	<u>Etaient présents :</u>
16/09/2017	Mmes, Maryse BARADAT, Elisabeth BERTOLUS, Martine AUFFRET
<u>Nombre de conseillers</u>	Mrs Chandar OUTTIRAPOULLE, Jean-Pierre VOUTERS, Rodolphe GARNIER <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>
En exercice : 11	<u>Absents excusés et représentés :</u>
Présents : 07	Clarisse PELISSIER représentée par Elisabeth BERTOLUS
Pouvoirs : 03	Elisabeth DUFAUD représentée par Maryse BARADAT
Votants : 10	Alain DUFAUD représenté par Jean-Pierre VOUTERS
	<u>Absents Excusés :</u> Séverine LESAFFRE
	<u>Secrétaire de séance :</u> M Jean-Pierre VOUTERS

Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :

 ↪ **Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

 ↪ **Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » - Attribution de compensation 2017**

Pour la commune de Béhoust, le montant de cette attribution s'élève à 122 248,44 € et sera à inscrire dans le budget primitif au chapitre 73211.

 ↪ **Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » - Intégration dans les statuts du CCCY de la contribution au SDIS**

La commune décide de souscrire à l'intégration dans les statuts de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours au sein de ses compétences facultatives. Ce transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2018

 ↪ **Mise en place du prélèvement automatique pour la restauration scolaire et les activités périscolaires**

A compter du 1^{er} janvier 2018, L'encaissement de la régie de recette « CANTINE ET ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES » sera effectué par prélèvement automatique.

 ↪ **Participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie par le SIRYAE**

La participation aux charges communales au titre de l'occupation des locaux de la mairie par le SIRYAE s'élève à 52 500 € (cinquante-deux mille cinq cents euros).

Cette recette sera inscrite au chapitre 70 pour l'exercice en cours et les suivants.

↳ Urbanisme

Néant

↳ Questions diverses

- Lancement de la procédure de marché public relative à la fourniture et à la pose des candélabres LED sur tout le territoire de la commune – Fonds de concours Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines »
- Demande de miroir Rue du Nid de Geai
- Sécurisation de la Rue du Nid de Geai
- Achat de 2 radars pédagogiques supplémentaires – BP 2018
- Date du repas des anciens arrêtée au dimanche 14 janvier 2018 à la Maison des Bois
- Date du Méchoui arrêtée au Dimanche 9 septembre 2018
- Les membres du Conseil Municipal adressent leurs félicitations à Eylin Fauvernier qui décroche la médaille d'or en saut d'obstacles dans la catégorie Poney 2D Minime 2 Excellence lors des championnats de France

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H35.



Le Maire

Guy PELISSIER